



**DELIBERATION n°18-2020
En date du 24 juin 2020**

**Portant sur l'approbation du Compte Administratif
2019**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 24 juin 2020 à 20h selon convocation en date du 19 juin 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Bernard GLANDUS étant secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire,
M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints.
M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, MM. SIMON Patrick, GIRARD Stéphane, PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DESMOULIN Christelle, COUTY Isabelle, BASSALER Virginie, MM. Jean-Philippe NANEIX, Brice APPERT, Mmes Emilie TALLET, Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme Régine DE PAIVA, adjointe. Son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

Pouvoirs :
Mme Hélène TOUCAS reçoit le pouvoir de Mr Manuel VERGER, parti à 20h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

Reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser
Voter, arrêter et approuver le Compte Administratif 2019 du Budget Principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Adjointe au Maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (DF)	Recettes ou Excédent (RF)	Dépenses ou déficit (DI)	Recettes ou Excédent (RI)	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés		439 866.86	355 822.18		355 822.19	439 866.86
Opérations de l'exercice	1 672 909.84	1 855 744.98	516 218.12	704 687.84	2 189 127.96	2 560 432.82
Totaux	1 672 909.84	2 295 611.84	872 040.30	704 687.84	2 544 950.15	3 000 299.68
Restes à Réaliser en section d'investissement			56 343.82	100 785.33	56 343.82	100 785.33
Totaux Cumulés	1 672 909.84	2 295 611.84	928 384 .12	805 473.17	2 601 293.97	3 101 085.01
Résultat		+622 702.00				+499 791.05
			-122 910.95			

Article 2 :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Vote contre	
Abstention	
Ne participe pas au vote	3

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 24 juin 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le : 6 Juillet 2020

Publié le : 6 Juillet 2020

